

Date de la
convocation :
08 décembre
2023

**04.
Modification
du règlement
intérieur des
services du
CCAS**

**Nombre de
membres**

- › En exercice 15
- › Présents 12
- › Votants 12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-trois le dix-huit décembre à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ALBOUY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : Mesdames BLANCHARD, CHALMET, FAURE-FONTENAY, PANDREAU et PASQUIER,
Messieurs ALBOUY, ARNAUD, BUJOC, DE BATTISTA, DIDTSCH, MARIDET, RANDOUYER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mesdames GIRARD, LE DILY.

Absent : Madame RIBIER.

Monsieur BUJOC est nommé secrétaire de séance, accepte d'assurer cette fonction.

**IV. MODIFICATION DU REGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES DU
CCAS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Générale de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 2005 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique en date du 3 octobre 2023,

Considérant que le règlement des services du CCAS approuvé par délibération du 01/02/2022 modifié par délibération en date du 08/02/2023 est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail au sein de l'établissement public,

Considérant que ce règlement doit faire l'objet d'ajouts et de corrections,

Considérant que le règlement intérieur des services du CCAS mis à jour sera notifié à tous les agents du CCAS,

Après délibération, les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité des votants ledit document.

Le Président du C.C.A.S.
Jean-Luc ALBOUY